

3  
D. 5. 1.  
6. 20.  
. 6.

# Alfred Vian

Candidat du Peuple Haitien  
à la Présidence d'Haïti

ADRESSE A MES CONCITOYENS

VOUS TOUS QUI AVEZ SOUFRETT ET SOUFREZ EN-  
CORE DANS VOTRE CHAIR ET VOTRE DIGNITE, LEVEZ  
VOUS COMME UN SEUL HOMME ET JOIGNEZ VOUS A  
MOI, SUIVEZ MON PANACHE IMMACULE. JE N'AI PAS  
MOI, SUR LES MAINS VOTRE SANG ET VOS LARMES,  
SUIVEZ LE AVEC CONFIANCE, IL VOUS CONDUIRA A L'  
HONNEUR, AU BONHEUR ET A LA GLOIRE.

IL VOUS CONDUIRA A L'INDEPENDANCE, A LA SOU-  
VERAINETE INTEGRALE ET AU RESPECT DES AUTRES  
NATIONS.

A. V.

Prix: DEUX DOLLARS.



Mr. J. D. Saladin  
No. 1000  
Kensale

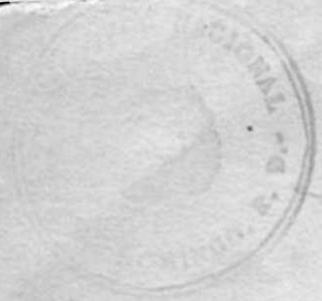
En route Cindalele

---

1000

---

2396





ALFRED VIAU



# *Alfred Vian*

## *Candidat du Peuple Haitien à la Présidence d'Haïti*

ADRESSE A MES CONCITOYENS

VOUS TOUS QUI AVEZ SOUFRETT ET SOUFREZ EN-  
CORE DANS VOTRE CHAIR ET VOTRE DIGNITE, LEVEZ  
VOUS COMME UN SEUL HOMME ET JOIGNEZ VOUS A  
MOI, SUIVEZ MON PANACHE IMMACULE. JE N'AI PAS  
MOI, SUR LES MAINS VOTRE SANG ET VOS LARMES,  
SUIVEZ LE AVEC CONFIANCE, IL VOUS CONDUIRA A L'  
HONNEUR, AU BONHEUR ET A LA GLOIRE.

IL VOUS CONDUIRA A L'INDEPENDANCE, A LA SOU-  
VERAINETE INTEGRALE ET AU RESPECT DES AUTRES  
NATIONS.

A. V.

---

Editora Montalvo

::

José Reyes 44

::

Ciudad Trujillo, R. D.

---

Prix: DEUX DOLLARS.

## Constitution de Novembre 1950.

“ART. 77.—Le Président de la République est élu pour six ans. Il n'est pas immédiatement rééligible et ne peut, *en aucun cas, bénéficier de prolongation de mandat.*

Il entre en fonction au 15 Mai de l'année où il est élu, sauf s'il est élu pour remplir une vacance; dans ce cas, il entre en fonction dès son élection **ET SON MANDAT EST CENSE AVOIR COMMENCE LE 15 MAI PRECEDANT LA DATE DE SON ELECTION.**

ART. 161.—Toute consultation populaire tendant à modifier la Constitution par voie de REFERENCE est formellement interdite.

### DISPOSITIONS TRANSITOIRES

ART. “A”.—Le Président de la République, le citoyen Paul Eugène Magloire, élu le 8 Octobre 1950, entrera en fonction le 6 Décembre 1950 **ET SON MANDAT PRENDRA FIN LE 15 MAI 1957**”. (1).

---

(1) Cet article transitoire fut ajouté après la rédaction de la Constitution. Il constitue un faux et doit être réputé non écrit, car en aucun cas, les Constituants ne pouvaient, eux-mêmes, légalement, modifier la Constitution qu'ils venaient “d'enregistrer” *Mac-Mahonte*, depuis le 15 Mai 1956, comme depuis toujours, est un Chef d'Etat de “*Facto*”.

BN  
Ha 865.44  
V623c  
e.6

## ADRESSE A MES CONCITOYENS

Mon Gouvernement sera le plus révolutionnaires des Gouvernements révolutionnaires. Ma révolution à moi sera basée sur la JUSTICE, L'HONNETETE et la LIBERTE INTEGRALE.

CHERS COMPATRIOTES,

Cette fois, je répons présent. Fatigués de souffrir, de gémir et vous désespérer, vous m'avez demandé de sortir de mes méditations pour m'atteler à la charrue de l'ETAT.

Aucun citoyen n'a le droit de manquer à un tel APPEL, je metstout de côté et vous dis "ME VOILA", je suis à vos ordres, disposez de moi comme Vous l'entendez.

Mais en attendant, permettez moi de faire avec vous un tour d'horizon. Nous allons comme toujours demander à l'Histoire ses enseignements, je serai comme toujours loyal et franc, je ne flatterai personne et je dirai les choses telles qu'elles sont, et d'ores et déjà, je vous demande de les passer au crible et de vous décider, car il y a beaucoup d'aventuriers politiques qui sont prêts à vous flatter dans vos instincts, dans vos erreurs afin de faire leurs propres affaires, afin de continuer à vous avilir, à vous exploiter.

Quant à moi, si je dois accepter le pouvoir que vous m'offrez, aussi aimablement, ce sera pour faire le bonheur

de notre Pays et la félicité de mes concitoyens dans la dignité, l'honneur, l'ordre et le travail.

Les premières vertus d'un CHEF sont la sincérité et le courage. Je vais vous dire des vérités qui vous feront frémir, qui soulèveront les colères des lâches. Ce sera tant pis pour eux. Car je ne suis pas de ces CHEFS qui mentent et flattent, pour tromper leurs concitoyens. **J'EXIGE LA VERITE ET J'APPORTE LA VERITE.**

Je suis contre la politique de l'AUTRUCHE. Mes concitoyens doivent se dire que si, pour devenir PAPE, je devais mentir et verser le sang d'un homme, je ne serais jamais PAPE, donc ils doivent s'attendre, **PRESIDENT OU NON**, à ce que je leur dise la vérité comme je l'ai toujours fait. Libre à eux, de continuer à vivre comme des parias dans l'esclavage, la honte, le mensonge, la misère morale et physiologique. Qu'ils se disent que je suis incapable de les tromper, je n'ai jamais trompé personne. S'ils veulent d'un CHEF qui mérite le respect de tous : **HAITIENS ET EXTRANGERS**, ils doivent m'accepter tel que je suis, car **CHEF D'ETAT OU SIMPLE CITOYEN**, je veux rester un **HOMME LIBRE, LOYAL ET COURAGEUX.**

L'Histoire prouve qu'aucune des deux classes d'Haïtiens qui se partagent le Pays, ne peut prétendre à l'hégémonie exclusive au point de vue politique. Le gouvernement de la République doit être un **GOVERNEMENT d'EQUILIBRE**. Il doit être fort de la collaboration loyale et à titre égal des deux groupes ethniques qui, historiquement, ont les mêmes droits à la direction du Pays. **UN NOIR COMPETENT ET HONNETE VAUT BIEN UN MULATRE ET UN BLANC COMPETENT ET HONNETES.**

**CHEF D'ETAT**, je tiendrai la balance égale entre tous les Haïtiens et je ne m'inspirerai dans mes actes de gouvernement que de l'**INTERET SUPREME DE LA NATION.**

**JE TORDRAI LE COU A L'HYDRE DU PREJUGE DE COULEUR ET JE L'ECRASERAI SOUS MES TALLONS**, car le préjugé de couleur est la cause de toutes nos misères et de nos crimes horribles.

J'aurai pour le SOLDAT, ce PRETRE de la défense nationale tout le culte profond auquel il a droit et auquel lui donne droit sa sublime mission, je ne le considérerai jamais comme un vil BOURREAU, un exécuteur passif et obéissant des crimes les plus cruels.

Depuis plusieurs lustres déjà, par la plume et la parole, je mène la CROISADE DE L'UNION NATIONALE. Bien que je sois la victime des crimes sans grandeur, qui, depuis TOUSSAINT LOUVERTURE jusqu'à Mac-Mahonte, souillent la PATRIE, je crois qu'il est possible encore de réparer les fautes du PASSE et de refaire le serment du CAMP GERARD, afin de reconquérir et d'affermir l'indépendance de la Patrie qu'on a hypothéquée pour quelques dollars qu'on n'a pas le droit de dépenser, l'Haitien étant considéré par ses tuteurs comme un ENFANT DE SEPT ANS.

Du fond des ombres, toutes les victimes de ces crimes impies crient grâce à ceux qui s'appêtent à continuer la SARABANDE INFERNALE, à se baigner dans le sang des citoyens remarquables qu'ils ont emparqués dans leurs prisons et leurs "TOBOUTS".

Ces victimes demandent non pas une trêve, une paix armée, une transaction à la MAC MAHONTE, mais, une réconciliation totale des CONSCIENCES. C'est cette paix là que je veux offrir à mes concitoyens de toutes les classes et de toutes les couleurs, la paix que procure l'oubli des fautes, la paix du pardon des injures si grandes fussent-elles, la paix chrétienne de l'AMOUR DU PROCHAIN.

C'est parceque j'ai souffert et je souffre encore dans ma chair et dans moncoeur que je comprends et me représente les souffrances des autres. Cette paix, cette réconciliation nationale par l'union des coeurs et des consciences n'ont pas été réalisées. Il fallait s'y attendre-parles les disciples et les complices des CRIMES d'hier car ces crimes sont dans toutes les mémoires, les blessures ne sont pas encore cicatrisées.

Seul un PETION par sa bonté et la confiance qu'il inspire, seul un LEGITIME par son esprit de justice, sa clairvoyance, son désintéressement pourront faire rentrer cette PAIX dans les COEURS.

MAC MAHONTE dont les mains sont teintes des crimes d'hier et d'aujourd'hui, MAC MAHONTE qui fut l'EXECUTEUR des ordres inhumains d'ESTIME, n'inspire aucune confiance aux honnêtes gens. Appuyé sur les sicaires et les bourreaux de toujours, il continue la tradition infernale du CRIME ET DE LA DEPREDATION. Il jette dans les cachots tous les citoyens qui osent protester contre ses débauches et ses gaspillages, il fait mitrailler leurs demeures quand il ne les fait pas assassiner par ses hommes de main. Ayant mis sa famille et sa fortune à l'abri de toute réaction légitime, il se prépare à renouveler les crimes de VILBRUN GUILLAUME. TI GELLIN, le CHARLES OSCAR DU régime, est entrain de fourbir ses armes (1).

L'ordre a été donné de massacrer à la moindre alerte tous ceux qui ne se sont pas vendus au régime, même les femmes ne sont pas respectées, elles sont arrêtées, insultées, jetées dans les fers. Adonné au plaisirs, MAC MAHONTE, mange, boit, danse, fait l'AMOUR et dort, il ne comprend pas, absorbé par ses soucis érotiques que les crimes de VILBRUN GUILLAUME ne sont plus réalisables en 1956, car le PEUPLE HAITIEN CONSIDERE L'OCCUPANT AMERICAIN VISIBLE OU INVISIBLE COMME RESPONSABLE DES ACTES DE SES AGENTS EN HAITI (2).

Cette paix des consciences n'est pas le silence des camps de concentration. Cette paix des consciences, des coeurs et

(1) Le 27 Juillet 1915, VILBRUN GUILLAUME et CHARLES OSCAR assassinaient les prisonniers de Port au Prince.

Le 17 Mai 1956 MAC-MAHONTE colonel de la GENDARMERIE AMERICAINE D'HAITI assassine les enfants des Ecoles.

(2) CANCELLERIA DE EE. UU. SIGUE CRISIS DE HAITI. Por International News Service. WASHINGTON, 22 de mayo.—Los funcionarios del Departamento de Estado están observando de cerca los acontecimientos políticos en Haití, después que un estado de sitio modificado se impuso en tres de las ciudades principales de la nación.

Los funcionarios temían que se estuviera incubando alguna dificultad importante.

El embajador haitiano, Mauclair Zephirin (cuñado y candidato de

des esprits, je la réaliserai en dépit de tous les obstacles, car il s'agit de l'avenir de près de cinq millions d'hommes, mes frères, qui gémissent dans l'esclavage, la crainte, la misère, la honte; il s'agit de la souveraineté de ma PATRIE qui après cent cinquante ans de luttes fratricides, continue à traîner dans l'abjection et la servitude coloniales.

Personnellement, je n'ai jamais été, je ne suis pas et ne serai jamais L'HOMME D'UN CLAN, D'UN GROUPE, D'UNE CLASSE. Mes racines ancestrales plongent dans les entrailles mêmes du pays, je ne serai jamais partisan de l'hégémonie d'un groupe au détriment de l'autre, je suis pour une POLITIQUE D'EQUILIBRE basée sur la compétence, la moralité, l'ordre et la justice. Je ne dirai pas qu'il faut au GOUVERNEMENT ET DANS L'ADMINISTRATION cinq noirs pour un mulâtre, ni cinq mulâtres pour un noir. Ceux qui ont inventé cette arithmétique politique, ceux qui proposèrent, le mot d'ordre "VOTER NOIR" ne furent que des spéculateurs qui, appuyés sur les mitrailleuses américaines, l'or de WALL-STREET et de STALINE, se sont enfoncés dans la gorge du Peuple par la violence, la ruse et le crime, car le peuple, quand il est libre de voter, ne vote ni noir ni mulâtre, il vote pour celui en qui il a confiance (1).

Paul Magloire), restó importancia a las dificultades y dijo que no cree que se esté incubando una revolución en Haití.

Las demostraciones estudiantiles parecen producidas por la agitación política. Algunos grupos están con que el presidente Paul Magloire debió de abandonar la presidencia después de cumplir su período presidencial de seis años, el 15 de mayo de este año. El término normal presidencial en Haití es de seis años.

Sin embargo, la presente Constitución exceptúa a Magloire de esta previsión y declara específicamente que su período terminará el 15 de mayo de 1957.

(1) EL CALVARIO HAITIANO. Por Julio J. Pierre-Audin. (De Ya, México).—A pesar de las apariencias, existe por lo menos ciertas continuidad y lógica en la política haitiana. Cuando en el 1939, en el Hotel Roosevelt de Nueva York el inquieto Mr. D. P. Calixte le preguntó a Elie Lescot:

—¿Quién reemplazará al Coronel Armand?

La respuesta de Lescot fué:

—Paul E. Magloire.

La presidencia de Dumarsais Estimé, en el plan de estos señores, puede considerarse como un simple intermedio. Pero a pesar de la muerte de Estimé, es un intermedio que pasará a la historia de Haití.

Qu'on cesse de le traiter comme un troupeau d'esclaves, qu'on lui laisse la liberté de choisir, qu'on ne lui impose pas de bulletin imprimé, bulletin qu'il ne peut même pas lire, que le gendarme cesse de le matraquer, on verra dans quel sens il votera. Qu'on cesse de domestiquer les journalistes, que chacun ait le droit de se présenter de vant le Peuple, on verra que ce Peuple qu'on calomnie qu'on avilit, qu'on démoralise, optera pour L'HONNEUR, et la DIGNITE, pour l'INDEPENDANCE et la SOUVERAINETE NATIONALES, car le Peuple est contre l'asservissement du PAYS, il est contre la tutelle étrangère, il est contre la politique du "YES SIR", il est contre les AGENTS ET LES CREATURES DE L'OCCUPATION. Il désire une collaboration entre les Peuples sur la base de l'égalité et du respect réciproque. Il est fatigué de garder l'alignement et d'aller au PAS GYMNASTIQUE. Il veut être souverain et libre, libre de réaliser par lui-même et, sans tuteur, ses grands DESTINS.

C'est cette politique nationale, de justice et de sécurité Sociale, d'indépendance et de souveraineté intégrales que je veux réaliser.

Je ne subordonnerai jamais la souveraineté de mon Pays au bon plaisir d'aucune Nation étrangère, si puissante soit —elle politiquement, économiquement, militairement.

Je veux qu'entre mes mains, ma PATRIE soit digne de son passé de gloire et remplisse courageusement et dignement les devoirs qui s'imposent à ELLE comme la SECONDE NATION DU NOUVEAU MONDE QUI SE LIBERA DE L'EMPRISE COLONIALE. Avec moi, Haïti sera libre, souveraine et indépendante. Elle cessera d'être un ETAT VASSAL, un petit Etat pauvre et SOUS MANDAT, d'être une colonie, elle cessera de traîner sa sébile de mendicante, elle apprendra à produire et à vivre selon ses possibilités. Avec moi plus de DEPENSES SOMPTUAIRES, mais des dépenses nécessaires, indispensables, des ROUTES, des ECOLES, DES HOPITAUX.

Avec moi plus d'hommes mourant de faim et de maladies, plus de femmes se prostituant pour un morceau de pain, tandis que des PRIVILEGIES sont gorgés d'or et se construisent des PALAIS avec le sang et la sueur du Peuple; avec moi, il n'y aura pas de transaction immobilière onéreuse pour l'ETAT. Je ne vendrai pas, moi, mes "PROPRIETES" au Gouvernement dont je suis le Chef.

Mon Programme de gouvernement se résume en ces mots JUSTICE, COURAGE, ACTIVITE, VICTOIRE.

Nos luttes et nos rivalités inutiles ont fait de nous un peuple pauvre, arriéré désuni et méprisé. Je veux en faire un Peuple fraternel, respecté et riche. La base de mon programme, c'est la SOUVERAINETE TOTALE, AU-POINT DE VUE ECONOMIQUE, FINANCIER ET POLITIQUE.

Aussi mon administration sera sévère, honnête, juste, prévoyante, économe: ce sera celle d'un BON PERE DE FAMILLE. J'intensifierai la production sous toutes ses formes. Si Haiti ne peut se vêtir, par elle-même, elle doit pouvoir se nourrir elle-même et exporter ses excédents de production afin que sa balance commerciale soit toujours créditrice.

Nos îles adjacentes cesseront d'être les FIEFS de quelques privilégiés qui s'y enrichissent effrontément par une nouvelle forme de traite des NOIS. Je les organiserai tant au point de vue administratif que politique et économique, j'en ferai des greniers de la République et des sentinelles avancées pour sa défense. Ces îles seront exploitées au profit de l'ETAT et non au profit de quelques requins de la Politique. Des milliers d'hommes y vivent à l'état sauvage, loin de toute civilisation et de tout progrès. Je mettrai fin à la perpétration de ce crime en saisissant le taureau par les cornes; ces îles seront rattachées à la République et soumises au contrôle sévère du pouvoir Central. Des églises, des écoles, des hôpitaux, des centres de récréation y seront construits. Elles cesseront d'être un champ d'expérimentation offert à la curiosité indiscrete des explorateurs malévoles.

Je proscrireai les gaspillages, les prébendes, les djobs, les épices, les tournées spectaculaires. Je ferai mes tournées seul, dans mon auto et mon avion personnels où à cheval, à l'improviste. J'appellerai aux postes difficiles de l'Administration financière et économique des hommes reconnus pour leur compétence et leur honnêteté quel que soit leur credo politique et confessionnel.

La République sera un chantier, un atelier, une usine, un laboratoire où chacun sera occupé à faire sa tâche et à la bien faire *sous ma vigilance permanente et constante*. Je ferai une guerre, sans merci, aux paresseux, aux voleurs, aux immoraux, aux djobeurs. Dans cette croisade du travail, je serai le premier des ouvriers, ainsi et ainsi, seulement, HAITI arrivera à se libérer de ses dettes et à recouvrer sa souveraineté intégrale, car il n'y a pas de souveraineté politique sans l'indépendance financière et économique. L'homme comme le peuple qui a faim et qui demande l'aumône, ne peut être indépendant et souverain, il n'est qu'un esclave.

La Justice sera indépendante et souveraine, je ne ferai pas des MAGISTRATS des DOMESTIQUES A GAGE, je ne leur demanderai pas de FAIRE POURRIR EN PRISON MES ADVERSAIRES POLITIQUES.

Les Sénateurs et les Députés librement élus exerceront leurs droits et leurs devoirs de contrôle. Je ne ferai pas d'eux les complices de vols et de transactions onéreuses pour la République. Aucun étranger: COMPAGNIE OU PERSONNE PRIVÉE n'osera offrir de l'argent aux Membres du Corps législatif et à aucun fonctionnaire de mon Gouvernement en vue d'obtenir des avantages illicites. Le République se meurt d'une carence de prestige-le vol est devenu une institution officielle. C'est un véritable "SAUVE QUI PEUT". Cette décadence cessera sous mon Gouvernement et le nom Haïtien sera synonyme d'Honnêteté, de courage, de vaillance et de dignité et je le dis sans ambage, ce sera "TANT PIS" pour ceux qui voudront continuer à avilir la NATION HAITIENNE par leur conduite immo-

rale. ILS SERONT PUNIS SEVEREMENT, CONFORMEMENT A LA LOI. Leur nom sonore ou non, leur couleur, leur classe sociale, leur liens d'amitié, de parenté ou d'alliance ne m'empêcheront pas de les livrer à la JUSTICE pour qu'ils reçoivent la sanction de leurs fautes.

Je combattrai l'ANALPHABETISME. Les statistiques publiées par MAC MAHONTE prouvent qu'il y a 93% (quatre vingt-treize pour cent d'analphabètes). Je centuplerai les écoles rurales et urbaines, je diffuserai l'enseignement professionnel, secondaire et artistique par des écoles du soir pour ceux qui sont obligés de travailler pendant la journée.

J'universaliserai l'ASSURANCE SOCIALE que je considère comme un devoir de l'ETAT.

Je supprimerai la mendicité et l'aumône officielles qui sont des champs d'exploitation du vice et de la corruption. Je ne demanderai jamais aux riches, commerçants ou autres, de me verser de l'argent de leur caisse privée, endehors des impôts prévus par la loi. Je n'accepterai pas de cadeaux et de prébendes et aucun membre de ma famille n'en acceptera, ni en argent ni en bijoux, ni en objets précieux.

Tout individu, vivant sur le territoire de la République sera protégé dans sa personne, ses biens, son honneur et sa dignité. Il y aura du travail pour ses muscles et son cerveau, des médicaments et des soins pour son corps, de la sollicitude, de la bonté pour son coeur et son esprit. Aucun homme ne sera considéré comme un chien auquel on jette un os.

Ma politique sera faite de bonté, de justice, d'honnêteté et de probité.

Je prendrai des lois de protection de la famille.

Pas une femme, pas une jeune fille ne sera exposée à la salacité des débauchés.

Aucune d'elles ne sera contrainte de se prostituer pour obtenir une place pour elle-même ou pour un membre de sa famille.

Je combattrai le PROSTITUTION et j'encouragerai la constitution des familles par des prêts à longs termes. Tout homme qui aura abusé physiquement ou moralement une femme ou une jeune fille, sera tenu de réparer le préjudice qu'il lui aura causé ou il sera destitué de ses fonctions et livré à la justice répressive.

Je protégerai l'enfant de sa conception à sa majorité, car l'enfant c'est l'AVENIR DE LA NATION EN PUISSANCE.

Je respecterai dans leur dogme les représentants des religions reconnues par l'ETAT. Jamais, je ne demanderai à un prêtre, ou à un pasteur d'avilir la chaire sacrée pour me flatter et m'assimiler à une GLOIRE NATIONALE. Je respecterai leur droit et leur devoir de censure.

Aucun Père FOISSET, aucun Père RESCOURIOT, aucun Père NIOT, aucun Père NANTIN no sera expulsé de son ministère sacré par mon gouvernement à cause de leurs critiques, car c'est le devoir du PRETRE, du PASTEUR, de censurer, de redresser les erreurs du POUVOIR TEMPOREL.

Ceux qui vivront en Haïti, regnicoles, ou étrangers, seront protégés et respectés. Aucun homme ne sera inquiété dans sa vie, dans sa liberté et ses biens. *Aucun GENDARME, aucun DETECTIVE, aucun détenteur de la force publique n'aura le droit de frapper, de tuer un homme, délinquant ou non comme l'autorise et l'ordonne MAC MAHONTE.*

Je supprimerai la peine de mort en matière pénale et politique. J'abolirai les chambres de torture, dès son arrestation, le prévenu sera assisté d'un avocat et d'un médecin à son choix. La POLICE sera une science et un art et les policiers cesseront d'être des bourreaux et des tortionnaires.

Au point de vue extérieur, la politique de mon gouvernement sera souveraine, loyale et franche. Elle sera basée exclusivement sur l'observance stricte des TRAITES et sur le respect mutuel des Peuples. Les relations d'Haïti avec

les autres Nations cesseront d'être celles de VASSAL à SOUVERAINE.

Je ne me mettrai au "garde à vous" pour saluer le représentant d'aucune Puissance étrangère. Les relations de la République d'Haïti, avec les ETATS UNIS d'AMERIQUE DU NORD seront celles de deux ETATS SOUVERAINS, égaux en droit et en devoirs. Sous mon gouvernement, ma PATRIE sera digne de son passé d'Héroïsme et de fierté, elle cessera d'être une région africaine des Antilles à laquelle on jette par mépris une "patate" pour qu'elle ne meure pas de faim. Elle cessera d'être la misérable qui tremble quand le MAITRE DE TOUJOURS esquisse le geste du commandeur noir. Elle cessera d'être une terre de feu et de sang où les noirs égorgent les mulâtres et où les mulâtres craignent et méprisent les noirs. Elle cessera d'être la terre du VAUDOU et des SUPERSTITIONS AFRICAINES. Il y a des nègres à la Martinique, à la Gouadeloupe, à la Jamaïque, à la Guyane, pourquoi faut-il que Haïti soit considérée comme la Terre du VOUDOU. Il y a 30 millions de nègres aux Etats Unis.

Le VAUDOU cessera d'être un article d'exportation et un trophée à montrer aux touristes.

Je ne compte sur aucune PUISSANCE ETRANGERE pour arriver à la Présidence. J'y veux parvenir tout entier, appuyé sur la confiance et le respect de mes concitoyens, je refuse la rôle d'AGENT DE L'OCCUPATION quelque puissant que soit le partenaire.

Si je ne dois pas être Président dans les conditions honnêtes et propres, je ne le serai jamais et Haïti pourra continuer à remplir le rôle d'ETAT VASSAL, d'ETAT SOUS MANDAT, mais ce sera avec les profiteurs de toujours; ce ne sera jamais avec moi qui suis PARTISAN DE LA SOUVERAINETE INTEGRALE ET ABSOLUE DE MON PAYS.

Je ne nourris d'hostilité contre aucune PUISSANCE ETRANGERE, mais je ne tolérerai jamais qu'Haïti soit assimilée à un ETAT sous TUTELLE.



J'accepte la COLLABORATION, je refuse L'ESCLAVAGE.

J'utiliserai avec intelligence les ressources techniques qu'offrent toutes les NATIONS AMIES sans compromettre la souveraineté de ma Patrie et l'Avenir de mes concitoyens.

Je ferai-je le répète-une guerre outrancière aux VOLEURS, aux AGIOTEURS, aux DJOBEURS, je passerai au crible toutes les dépenses publiques, tous les accords internationaux que mon Gouvernement sera appelé à signer. Aucun d'eux ne fera l'objet de transactions honteuses au détriment de mon Pays et de mes concitoyens.

Avec la REPUBLIQUE DOMINICAINE ET CUBA, les relations de mon Pays seront fraternelles, franches, loyales, cordiales, car les Peuples doivent tenir compte des leçons de l'Histoire non pour se haïr indéfiniment mais bien pour réparer leur fautes réciproques par une collaboration fraternelle, chrétienne, franche et loyale, exempte de méfiance. J'exigerai de mes collaborateurs la plus grande circonspection, la plus grande courtoisie dans leurs discours et écrits officiels, car quand un membre quelconque d'un Gouvernement attaque dans des écrits ou discours un PAYS VOISIN ou autre, il engage la responsabilité de son GOUVERNEMENT.

Je ne tolérerai aucune allusion blessante, intempestive à l'égard des autres Nations, car si entre les HOMMES PRIVES LA POLITESSE EST UN DEVOIR, ENTRE LES PEUPLES, ELLE EST UNE OBLIGATION SACREE QUI NE SOUFFRE PAS D'ACCROC.

La liberté de la pensée étant garantie par mon Gouvernement, ceux qui voudront se livrer à la polémique devront abandonner leurs postes officiels pour revêtir la toge du simple citoyen.

L'expérience a prouvé que ces allusions blessantes et inutiles perpétrées par les FONCTIONNAIRES D'UN GOUVERNEMENT sous prétexte de PATRIOTISME, créent entre les PEUPLES un état d'HOSTILITE permanente gé-

nératrice de conflits, car un citoyen compétent, averti et bien éduqué, peut exalter les gloires de sa PATRIE, sans insulter et froisser les adversaires d'hier.

Ainsi, en ce moment, en France, il n'est plus permis de désigner les allemands par les termes d'ENNEMI HEREDITAIRE. Les expressions grotesques que l'on rencontre comme des leit motive dans les discours officiels de certains embusqués, qui exhibent un chauvinisme de mauvais aloi, constituent scientifiquement des stupidités, des idioties car la Biologie moderne a détruit le Gobinisme. La Science établit qu'il n'y a ni race, ni peuple inférieurs qu'il n'y a encore moins des races et des peuples supérieurs par privilège de la naissance, qu'il n'y a que des races et des peuples évolués, des races et des peuples retardés ou en retard.

Dans le phénomène mystérieux de la CONCEPTION, les CHROMOSOMES s'allient d'une manière aveugle. Ainsi, un JAUNE (CHINOIS, JAPONAIS, ou autre) un Nègre EVOLUES valent bien un BLANC EVOLUE. L'expérience prouve que les hommes ne naissent ni supérieurs ni inférieurs, mais aptes à devenir supérieurs ou inférieurs selon les hasards de la naissance, et de l'ambiance. Il n'y a entre eux que des différences accidentelles et non des différences de nature, seuls les mal informés continuent à croire à l'innéité des aptitudes intellectuelles et morales. La nature disait le vieux GUY PATIN, n'a fait qu'une BETE c'est l'éducation qui fait l'HOMME.

On peut avoir du sang bleu dans les veines et n'être qu'un CHIFFE. Donc, mes collaborateurs devront se soumettre à une discipline rigoureuse afin de ne jamais manquer par leurs actes, au respect réciproque que se doivent les Peuples comme les particuliers. Je supprimerai cette PSYCHOSE DE L'ANGOISSE, cette BRUTALITE VERBALE. Je Créerai la GEOGRAPHIE CORDIALE, car je considère comme un droit et un devoir absolu pour tout peuple de s'organiser économiquement et militairement. Je ne peux pas comprendre qu'un Peuple se laisse émouvoir parce que ses voisins accumulent des engins de mort, il n'a qu'à en fai-

re autant et, en attendant que sonne l'heure des GRANDS DEVOIRS et des HEROIQUES SACRIFICES, vivre dans la cordialité, la loyauté, la franchise et le respect absolu des traités qui le lient à ses voisins.

La peur, la peur même des dangers imaginaires, crée L'ANGOISSE et un peuple ne peut évoluer dans l'angoisse.

Cette peur est la preuve manifeste d'une DEGENERESCENCE morale, car seuls tremblent devant le danger probable, possible et même réel CEUX QUI ONT CESSÉ D'AVOIR CONFIANCE EN EUX MEMES.

Je veux recréer cette confiance en soi dans l'âme haïtienne, je veux que L'Haïtien apprenne à voir dans ses voisins des amis, des frères, des hommes comme lui et non des ennemis, des adversaires qui lui tendent des pièges et s'apprêtent à perpétrer ce crime collectif qui s'appelle la GUERRE.

D'ailleurs, le voisin qui lui fait face-il faut le dire à sa gloire-n'a jamais été un PEUPLE AGRESSEUR et il faut aussi le reconnaître, ses CHEFS ACTUELS ne désirent que la PAIX, rien que LA PAIX.

Ils ont besoin de la quiétude sur leurs frontières afin de continuer à marcher dans la voie du progrès où ils ont engagé leur BELLE PATRIE. J'AFFIRME QU'IL N'Y A PAS ACTUELLEMENT DE DANGER DOMINICAIN ET J'AJOUTE QU'IL N'Y AURA PAS DE DANGER DOMINICAIN, TANT QUE UN TRUJILLO EXERCERA LE POUVOIR DANS LA REPUBLIQUE DOMINICAINE, car de 1930 à cette date, dans tous ses discours, écrits, messages, Trujillo a toujours, manifesté sa sympathie envers les Haïtiens et j'en atteste les Dieux, c'est toujours, avec amitié, sympathie, générosité, bienveillance qu'IL se penche sur la douleur des Haïtiens.

Il leur accorde, parfois, sans les connaître, sans les avoir jamais vus et d'une manière altruiste et désintéressée, sa protection effective, son aide amicale, empressée, fraternelle, humanitaire, généreuse. Il lui suffit de savoir que c'est un Haïtien pour qu'Il lui accorde immédiatement sa

généreuse protection. Beaucoup de ceux qui bénéficièrent de sa bonté, de son altruisme, furent lâches et ingrats envers Lui et en dépit de toutes ces ingratitude, Il continue à aider, à protéger et à faire respecter les HAITIENS. LA PRESENCE D'UN TRUJILLO A LA DIRECTION DE LA REPUBLIQUE DOMINICAINE EST UNE GARANTIE POUR LE PEUPLE HAITIEN ET CHAQUE HAITIEN EN PARTICULIER.

Cette collaboration est indispensable à l'équilibre politique des deux pays. Actuellement toutes les Nations, hier ennemies, comprennent que la politique de l'isolement, de la tour d'ivoire est dangereuse, et créatrice d'incompréhension et de rivalités inutiles; ainsi des milliers de jeunes Allemands et de Jeunes Français des deux sexes traversent, chaque jour, leurs frontières respectives pour se voir, se connaître, se comprendre et apprendre, à s'estimer et à se mieux apprécier.

Cette tâche de rapprochement nécessaire, incombe particulièrement à la jeunesse des deux Pays à leur élite intellectuelle et sociale; il est établi par l'Histoire, que les savants anglais et français même pendant les guerres qui désolèrent leurs Nations, conservèrent leurs relations scientifiques et souvent, intervenaient auprès de leur gouvernement afin d'obtenir l'élargissement d'un prisonnier. Le grand biologiste, Sir Gavin, par ses NOTES HISTORIQUES, prouve que la courtoisie internationale, même en temps de guerre, faisait partie d'une ETHIQUE obligatoire. Chez tous les peuples civilisés écrit le citoyen Niou, commissaire de Gouvernement français en Angleterre à SIR JOSEPH BANKS, les fureurs et les désordres de la guerre ont semblé épargner les hommes qui par leurs lumières ont honoré l'espèce humaine. Leurs connaissances les rendent utiles à tous; le monde entier est leur Patrie, tous les savants de l'univers sont leurs amis, leurs protecteurs.

Sacha Guitry dans son beau livre "QUATRE ANS D'OCCUPATION", rappelle ses nombreuses interventions auprès des autorités occupantes en faveur de ses concitoyens,

du grand philosophe Henry Bergson par exemple... grâce au prestige de son grand talent. Il est vrai qu'entre Allemands, Français et Anglais, Il n'y a pas cette pénible question de race qui aurait du être secondaire pour les gens cultivés.

Dessalines, Christophe, en 1805 au cours de leurs invasions commirent en territoire dominicain des actes répréhensibles, BOYER pendant vingt deux ans occupa militairement ce Pays et y commit aussi des fautes graves. En 1844, le Peuple Dominicain proclama son indépendance ce qui était son droit. Pendant douze ans, il se défendit contre nos invasions et parvint à consolider son indépendance-ce qui était encore son droit. En 1869<sup>1</sup>, Cabral sacrifia SALNAVE, en 1937 de nombreux Haitiens furent assassinés en TERRITOIRE DOMINICAIN, Monsieur Vincent et ses collaborateurs noirs et mulâtres reconnurent dans des actes internationaux que le GOUVERNEMENT DOMINICAIN n'avait pris aucune part à ces atrocités. Le Ministre Plénipotentiaire d'Haïti, monsieur Evremont Carrié d'ordre de son gouvernement, adressa à son collègue Dominicain la note suivante:

“SI DES INDIVIDUS AFFECTES DANS LEUR PERSONNE, DANS LEURS AFFECTIONS, DANS LEURS BIENS SOUS L'IMPULSION DE TRES FORTES EMOTIONS, ONT, DANS LE COURS DE LEUR TEMOIGNAGE, PROFERE DES EXPRESSIONS QUE VOTRE EXCELLENCE CONSIDERE COMME BLESSANTES ET INJURIEUSES, IL N'EST PAS NECESSAIRE DE DIRE, QUE POUR CETTE LEGATION AINSI QUE POUR LE GOUVERNEMENT HAITIEN, CES EXPRESSIONS SONT INEXISTANTES ET QUE SEULEMENT LES FAITS DOIVENT ETRE RETENUS ET EXAMINES

(1) Decret du Sénat Consulteur, mettant hors la loi le Général José María Cabral, après que celui-ci avait remis Salnave et ses compagnons d'infortune à Nissage Saget qui avait embrassé la cause de Cabral contre B. Báez, Président de la République Dominicaine.

Núm. 1170. Decreto del S. C. declarando fuera de ley al General J. M. Cabral.

Voir “Colección de Leyes, Decretos, etc.” de 1870, página 335, R. D.



PAR CEUX QUI SONT CHARGES DE L'INFORMATION. LE GOUVERNEMENT HAITIEN TANT PAR L'ORGANE DE SON PRESIDENT STENIO VINCENT QUE PAR CELUI DE SON REPRESENTANT A CIUDAD TRUJILLO, A TENU TOUJOURS LAHAUTE PERSONALITE DU PRESIDENT TRUJILLO, ET SON GOUVERNEMENT HORS DE DISCUSSION ET NE POURRAIT ETRE RESPONSABLE D'EXPRESSIONS PROFEREES PAR DES TEMOINS DANS LES CONDITIONS CI DESSUS INDIQUEES".

Ils firent davantage, ils accepterent une indemnité de Sept cent cinquante mille dollars or \$750.000 qui à la suite d'une transaction votée à l'unanimité par les Chambres Haïtiennes composées comme toujours d'une majorité de NOIRS et d'une MINORITE de MULATRES, fut réduite à cinq cent vingt cinq mille dollars or \$525.000.

Le PRESIDENT TRUJILLO paya de sa propre bourse, bien qu'il ne fût que simple citoyen au moment de la TRANSACTION, les \$275.000 dollars.

Ces actes appartiennent à L'HISTOIRE qui déjà les a jugés et fixé les responsabilités. Le peuple haïtien n'est pas solidaire des actes perpétrés par ses Chefs accidentels et ils nedoit pas en pâtir éternellement comme le veulent certains politiciens.

Ma politique se résumera en ces mots: COLLABORATION FRANCHE et LOYELE BASEE SUR LE RESPECT ET LA CONFIANCE RECIPROQUES. Il faut que les huit millions d'habitants de l'Ile et les six millions d'habitants de Cuba et les Centaines de millions d'habitants des ANTILLES présentent un front uni au danger extérieur et constituent une FORCE avec laquelle le PANAMERICANISME doit pouvoir compter pour la PAIX DU MONDE.

Nous ne devons pas continuer à faire le jeu des PUISSANCES impérialistes qui divisent pour dominer.

HAITI, LA REPUBLIQUE DOMINICAINE, CUBA et les autres ANTILLES unies et collaborant à une oeuvre

Les prisons ateliers, véritables Maisons de Réformation pourront être visitées, tous les jours par des particuliers, haitiens ou étrangers, de huit heurs à douze, de deux heures à cinq heures, on y trouvera des chapelles, des écoles, des infirmeries, des salles de récréations, aucun instrument de torture.

Avec moi, prendra fin l'ère des bastonnades, des faire-guêpes, des "TOBOUTS" des fusillades à la chaude, des dix et vingt C C inventés par Tombaret et Becericco.

Je veux inculquer à mes concitoyens le sentiment de la dignité humaine, le respect de leur personnalité-mon gouvernement sera un gouvernement d'hommes libres et non d'esclaves et de flatteurs timorés et angoissés.

Au nom de la Loi Morale.

Au nom des principes éternels de Justice.

Au nom du respect dû à la personnalité humaine.

Au nom de la Religion Chrétienne.

Au nom de toutes les confessions religieuses.

J'exhorte toutes les forces sociales, toutes les Organisations de Droit Humain, à s'unir à moi, pour que les ergastules puants où gémissent dans des tortures infernales tant physiques que morales, de simples prévenus, sans défense, soient détruits et les instruments de torture soient livrés aux flammes vengeresses.

Prêtres catholiques, Pasteurs de tous les Temples Vous ne pouvez continuer à assister impassibles, à la perpétration de ces crimes sans en devenir les complices coupables devant votre conscience et devant Dieu.

Comment, au pied des autels, pouvez-vous, chaque matin, offrir vos actions de grâce au CREATEUR, quand à côté de vous, AU FORT DIMANCHE, au FORT LAMANTIN, au BUREAU DE LA POLICE, à LA CELLULE de JOLIBOIS et ailleurs, des hommes comme vous, à force d'être maltraités ont perdu tout caractère humain.

**VOTRE FOI SERAIT ELLE UNE FOI MORTE?  
EN AVANT, LEVEZ VOUS ET AGISSEZ.**

Sous mon Gouvernement, le délinquant quel qu'il soit, reconnu coupable, par ses juges naturels, sera condamné à la peine qu'il mérite par des Tribunaux indépendants et non par des CORPS DE PLEUTRES EN SERVICE COMMANDE et il purgera sa peine dans l'ordre, la dignité et le respect dû à sa personnalité.

**LES PRISONS NE SERONT PLUS DES GEHENNES ET LES PRISONNIERS DES COBAYES.**

Je supprimerai cette promiscuité immorale qui emparque de jeunes enfants délinquants avec des hommes et des femmes tarés. J'instaurerai UN JURY DE FEMMES POUR JUGER LES FEMMES et des TRIBUNAUX SPECIAUX POUR MINEURS composés de juges spécialisés des deux sexes.

Mon Gouvernement s'imposera la tâche de libérer le Pays de toutes ses servitudes morales et physiques, il sera basé sur la loi et la justice égales pour tous. Il réalisera la Paix à l'intérieur et la confiance à l'extérieur.

Ma politique sera loyale, fraternelle et humaine. Je m'inspirerai en toute circonstance, des principes de la religion chrétienne.

Je n'autoriserai pas le gendarme à assassiner des citoyens sans défense et je ne recourrai jamais à la ruse, à la déloyauté pour atteindre un adversaire. Les hommes n'étant pas des saints, ceux qui porteront atteinte à l'ordre public seront soumis aux Tribunaux et non à domestiques à gage. Un Ministre de l'intérieur, un Préfet, un Chef de Police ne se permettront pas d'intervenir dans les affaires de justice pour passer des ordres aux magistrats.

Les juges seront des hommes libres qui s'inspireront de la loi et de leur conscience et non des esclaves asservis comme on l'a vu sous le règne ignoble d'Estimé et de Mac Mahonte.

**Le PREVENU PLACE SOUS LA PROTECTION DE LA LOI SERA SACRE ET INVOLABLE** et je ne demanderai pas aux juges d'instruction et aux officiers du Parquet de le faire "ASSASSINER".

COMPATRIOTES DE TOUTES LES CLASSES ET DE TOUTES LE COULEURS, COMPATRIOTES DE TOUS LES CREDOS ET DE TOUTES LES OPINIONS, COMPATRIOTES QUI SUR TOUS LES POINTS DU GLOBE, GEMISSEZ DANS LES AFFRES DE L'EXIL, LEVEZ VOUS COMME UN SEUL HOMME, CAR L'HEURE DE LA DELIVERANCE VIENT DE SONNER AU CADRAN DE L'HISTOIRE, CETTE HEURE DOIT ETRE AUSSI CELLE DU PARDON ET DES REPARATIONS, VOUS TOUS QUI AVEZ SOUFFERT ET SOUFFREZ ENCORE DANS VOTRE CHAIR ET VOTRE DIGNITE, LEVEZ VOUS COMME UN SEUL HOMME ET JOIGNEZ VOUS A MOI, SUIVEZ MON PANACHE IMMACULE. JE N'AI PAS MOI, SUR LES MAINS VOTRE SANG ET VOS LARMES, SUIVEZ LE AVEC CONFIANCE, IL VOUS CONDUIRA A L'HONNEUR, AU BONHEUR ET A LA GLOIRE.

IL VOUS CONDUIRA A L'INDEPENDANCE A LA SOUVERAINETE INTEGRALE ET AU RESPECT DES AUTRES NATIONS.

PEUPLE HAITIEN, VOUS ETES PAUVRE, MEPRISE, AVILI, INSULTE, JE FERAI DE VOUS UN PEUPLE RICHE, PUISSANT, RESPECTE.

PEUPLE HAITIEN VOUS ETES DESUNI, DIVISE ET FAIBLE, JE FERAI DE VOUS UN PEUPLE UNI ET FORT.

PEUPLE HAITIEN SOYEZ DIGNE DE VOTRE PASSE, VOUS ETES ENCORE CAPABLE DE GRANDES CHOSES, VOUS ETES CAPABLES DE VOUS RELEVER PAR LE TRAVAIL, LE COURAGE ET LE SOUCI DE VOTRE DIGNITE.

PEUPLE HAITIEN REVEILLEZ-VOUS, L'HEURE EST AU TRAVAIL ET NON A LA DEBAUCHE, A L'IVROGNERIE AUX BALS "TIN DING" AU "DOUZE ET DEMI".

PEUPLE HAITIEN J'AI CONFIANCE EN VOUS  
LEVEZ VOUS COMME UN SEUL HOMME ET CRIEZ  
AVEC MOI.

“VIVE LA LIBERTE, VIVE L'INDEPENDANCE,  
VIVE HAITI INDEPENDANTE ET SOUVERAINE  
TANT AU POINT DE VUE POLITIQUE QUE FINAN-  
CIER ET ECONOMIQUE”.

NOTE: (1) LE BAL “DOUZE ET DEMI” ETAIT EN  
HAITI, UN BAL POPULAIRE OU LE CAVALIER  
PAYAIT A SA DAME, PAR DANSE 12 CENTIMES ET  
DEMI.

Note 2: “Cui prodest scelus”. Après la tragi-comédie  
électorale de 1946, le candidat au Sénat qui avait triomphé  
à l'URNE était le mulâtre Docteur Georges RIGAUD.

Le Docteur RIGAUD fit constater par le JUGE D'INS-  
TRUCTION et le MINISTERE PUBLIC “*les faux et grat-  
tages*” qui avaient été perpétrés au *profit du candidat of-  
ficiel* le COMMUNISTE NOIR EMILE SAINT LOT, MEN-  
TOR ET AFFIDE DE MAC-MAHONTE.

Rigaud déposa une plainte en faux au CABINET D'  
INSTRUCTION. Le juge, dans la crainte d'être révoqué  
par MAC-MHONTE chef réel de la JUNTE COLONIALE  
ne donna aucune suite à cette plainte. SAINT LOT CAN-  
DIDAT DE MAC-MAHONTE fut nommé SENATEUR et  
RIGAUD FUT SACRIFIE.

Conformément aux ordres de MAC-MAHONTE,  
SAINT-LOT comme les autres, vota pour “LE VARIO-  
LEUX”, qui selon le plan imposé à ACEPHALE dès 1939  
à “L'HOTEL-ROOSEVELT” de NEW YORK, ne devait  
être qu'un “PANTIN” entre les mains de “MAC-MAHON-  
TE” que la “METROPOLE” avait choisi dès cette époque,  
comme “QUISLING”.

## MAC MAHONTE N'EST, N'A ÉTÉ ET NE SERA TOU- JOURS QU'UN "USURPATEUR" UN "CHEF D'ETAT DE FACTO"

*"Faits:* En 1939, Lescot, candidat officiel à la présidence de Haïti, à New York, annonça au Colonel D. P. Calixte que Mac-Mahonte remplacerait le Colonel Armand comme Chef de la GARDE PRETORIENNE DU PALAIS NATIONAL. Julio Jean - Pierre AUDAIN, ancien Chef de Cabinet du Président Sténio Vincent, écrit, en toutes lettres, cette VERITE HISTORIQUE dans la Revue Mexicaine "YA".

En 1946 MacMahonte, chasse Lescot et constitue son COMITE MILITAIRE avec "Soliveau" et "Libellule".

En Aout 1946, MacMahonte constitue son "DUUMVIRAT ESTIME-MAC-MAHONTE".

Le 9 Mai 1950, il chasse son collègue et constitue sa "JUNTE MILITAIRE" avec les mêmes "SOLIVEAU" ET "LIBELLULE". Il dissout les Chambres Législatives crée un Conseil de "NAIFS" dénommé CONSEIL CONSULTATIF. Il fait son propre DECRET ELECTORAL et fixe lui-même son "MANDAT A SIX ANS".

Le 8 Octobre 1950, il se fait nommer pas ses GENDARMES et ses DOMESTIQUES PRESIDENT, POUR

SIX ANS. Il remet en même temps à ses "*domestiques*" dénommés "Constituants" une série d'articles informes qu'il décore du titre de "Constitution". Ceux-ci servilement enregistrent "L'UKASE". Mac-Mahonte après coup et comme d'habitude, transforme le petit "*six*" de l'article transitoire en "SEPT". La farce est ainsi jouée. Qui oserait protester. Mac-Mahonte est tout puissant. Il a été sacré GLOIRE NATIONALE.

S'étant nommé lui-même, le 8 Octobre 1950, pour six ans, son mandat, écrit il, finira en Mai 1957. Ainsi il "raffle" un an et un an c'est au moins *cent mille dollars* avec les "DJOBS" et les EPICES. Mac-Mahonte, certes n'est pas un "AS" mais dans l'art de faire des soustractions, il est passé "MAITRE".

Si "L'occupant" qui est RESPONSABLE INTERNATIONALEMENT ET MORALEMENT DU SANG QUE SON AGENT A DEJA VERSE ET VERSE CHAQUE JOUR ne lui donne pas congé même provisoirement-car Mac-Mahonte est un bon serviteur, ses *Maîtres* ont confiance en lui-Mac-Mahonte est disposé à renouveler les crimes de CHRISTOPHE et de VILBRUN GUILLAUME SAM, ses modèles pour se donner comme SUCCESSEUR son BEAU FRERE ET COMPERE "MAUBRUN GITON" qui a épousé la soeur de sa femme. Pour préparer le terrain, il a nommé le dit MAUBRUN GITON, ambassadeur à La Métropole afin qu'il puisse régler toutes ses petites combinaisons et *offrir toutes les garanties désirables au Département Compétent*. Ainsi, Mac-Mahonte pourra continuer à régner, à gouverner, puisque ses esclaves nommés par lui "DEPUTES ET SENATEURS" l'ont nommé, lui, CHEF DE LA GENDARMERIE AMERICAINE D'HAITI dont il est déjà le CHEF CONSTITUTIONNEL. Mais le peuple qui meurt de faim, proteste. Mac Mahonte réagit violemment et fait assassiner les enfants des Ecoles. Washington ferme les yeux sur ces crimes, car Mac Mahonte est le VENGEUR DE L'OCCUPATION" il est le FOUET dont le "MARINE" se sert pour châtier les Nationalistes

et tous ceux qui pendant, dixneuf ans osèrent lui tenir tête Mac Mahonte est de ceux qui après avoir "CRUCIFIE" CHARLEMAGNE PERALTE, vengent aujourd'hui les "CAPERTON", LES MACDOUGALL; les "BUTLER" etc... Ainsi "il osa porter ses mains hardies" sur des patriotes vénérables comme *Perceval Thoby*, *Antoine Pierre Paul*, *Edgar Thomas* —ce dernier a été sa victime— qui défendirent l'honneur haitien au péril de leur vie, pendant que lui, Mac Mahonte et ses pareils étaient les *exécuteurs* des "HAUTES OEUVRES DU MAITRE". Et le Maître reconnaissant lui accorde tout; ARGENT, ARMES, MUNITIONS. Mais malgré cette protection condamnable, Mac Mahonte doit "DECAMPER" car il n'a plus dans son jeu que *ses gendarmes, quelques petites femmes faciles et quelque maris complaisants* pour qui.

"Un partage avec Jupiter, Certes".

"N'a rien du tout qui déshonore".

"SALUT O VIEILLARD? DONT JUPITER HONORERA LA COUCHE".

Note: Plan de sauvetage démocratique.

1. effacement du gouvernement militaire de "Facto".
2. Constitution d'un gouvernement provisoire de civils qui pourrait être composé comme suit: *Perceval Thoby*, *Antoine Pierre Paul*, *Edgard Nere NUMA*, *Descartes Albert*... 3. Election d'une CONSTITUANTE qui fixera le mode d'élection du CORPS LEGISLATIF et du PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.

Avec Mac-Mahonte, son beau-frère, *Maubrun Giton* ou toute autre créature du REGIME; c'est l'ANARCHIE CONTINUE, PERMANENTE ET SANGLANTE.

Este folleto fué impreso  
en la Editora Montalvo,  
en Ciudad Trujillo, Repú-  
blica Dominicana, se ter-  
minó el día 23 de junio  
de 1956.



